

## VILLE DE ROISSY-EN-BRIE

Département de Seine et Marne

### PROCES VERBAL

Monsieur François PERRUSSOT, Premier Maire Adjoint de la Ville de Roissy-en-Brie (Seine et Marne), ayant de ce fait fonction d'Officier de Police Judiciaire et donc habilité à dresser Procès Verbal, me suis rendu le mardi 14 juin 2005 sur le terrain cadastré section C N° 216-345-347 appartenant à MM. RADIER André, RADIER Bernard, RADIER Claude, où j'ai procédé aux constatations suivantes

La parcelle a fait l'objet d'un défrichement au sens de l'article L311-1 du Code Forestier sur la partie est du terrain.

Au vu de la photo aérienne, datant de 1999, ci annexée la superficie de la zone défrichée est de 750m<sup>2</sup>.

Les arbres coupés ont été regroupés au centre de la parcelle. Le périmètre mesuré des plus gros sujets accessibles en toute sécurité est de 80cm.

Ce Procès Verbal a été dressé suite à la demande expresse de l'Association agréée RENARD à toutes fin utiles.

Fait à Roissy en Brie le, vendredi 24 juin 2005

Le Premier Maire Adjoint chargé  
des Finances,  
Conseiller Général.



François PERRUSSOT